
DIRECTION GENERALE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES GRANDS PROJETS

UNITE D'EXECUTION DU PROJET ELECTRIFICATION
RURALE DORSALE NORD (PER-DN-WAPP)



Ouagadougou, le 21 NOV 2022

NOTE D'INFORMATION AU PUBLIC N° 00001/2022

I- Généralités

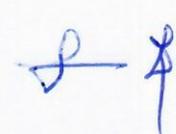
Le Gouvernement du Burkina Faso a bénéficié de l'appui de la Banque mondiale (Bm), de l'Agence Française de Développement (AFD) et de l'Union Européenne (UE), pour le financement du projet d'électrification des localités traversées par la ligne d'interconnexion 330 kV Niger – Burkina. Cette composante au Burkina Faso est financée par des fonds gérés par l'AFD et par la Banque mondiale et est mise en œuvre par la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL) à travers le Projet Electrification Rurale de la Dorsale Nord du WAPP(PER/DN-WAPP).

2- Description Sommaire du PER/DN-WAPP

Le Projet d'Électrification Rurale de la Dorsale Nord du WAPP (PER-DN/WAPP) constitue la Composante 2 du Projet d'Interconnexion 330 kV Nigeria-Niger-Bénin-Burkina, et concerne l'électrification de 179 localités rurales du Burkina Faso situées dans un couloir de 10 km de part et d'autre de l'axe de la ligne 330 kV. Outre la construction des lignes et postes de distribution MT/BT, le projet prévoit la réalisation de 31 000 branchements qui permettront à plus de 92 000 ménages de bénéficier de l'électricité.

2.1. Objectif du Projet

L'objectif global de ce projet est de contribuer à l'accroissement de l'accès des populations à l'électricité au Burkina Faso.



2.2. Composantes du Projet

Les composantes du Projet sont :

- la Composante A –Travaux,
- la Composante B - Assistance technique,
- la Composante C - Appui à la mise en œuvre,
- la Composante D - Mise en œuvre ESMP & RAPS (PGES & PAR) .

2.3. Résultats attendus

- construction de 531 km de lignes MT ;
- construction de 1 292 km de lignes BT ;
- construction de 378 postes de distribution MT/BT ;
- réalisation d'environ 31 000 branchements en première année de mise en service ;
- assistance technique à la SONABEL assurée.

3. Respect des dispositions et procédures de sauvegardes environnementales et sociales

Conformément aux dispositions de la législation nationale, aux politiques opérationnelles de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque mondiale et de l'AFD déclenchées dans le cadre du PER/DN/WAPP, il a été préparé et publié en 2018, un (01) Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et un (01) Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP).

Sur la base de ces documents, des Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) et des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) ont été réalisés dans le cadre des activités du Projet dans les Provinces du Kadiogo, du Kouritenga, du Ganzourgou et de l'Oubritenga.

En respect de la législation nationale sur les évaluations environnementales et sociales, le Ministère en charge de l'Environnement a validé lesdits documents approuvés par la Banque mondiale et l'AFD, ainsi que les mesures de gestion qui y sont proposées.

Les objectifs de ces études sont :

- évaluer d'une part les risques et les impacts potentiels environnementaux et sociaux, et d'autre part les dommages /pertes en biens physiques (lignes, fonciers, immobiliers) et en sources de revenus ;
- adopter des mesures, activités et mécanismes à mettre en œuvre pour éviter ou minimiser les risques et impacts négatifs ;
- adopter des mécanismes participatifs de compensation des dommages et pertes de biens physiques ;
- bonifier les impacts potentiels positifs des sous projets.

4. Disponibilité et accessibilité des NIES et des PAR du sous projet de construction de lignes électriques dans les Provinces concernées ci-dessus citées

Les rapports définitifs des NIES et des PAR des lignes électriques sont disponibles et peuvent être consultés par toute partie intéressée aux adresses suivantes :

- Accès des rapports sur le site web du Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières : www.energie-mines.gov.bf
- Accès des rapports à l'ANEVE

Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE) sise Ouaga 2000, route de Pô, 03 BP 1641 Ouagadougou 03 Tél. : (+226) 25 41 48 43

- Accès des rapports sur le site web de la SONABEL

Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL), 55 avenue de la Nation , 01 BP 54 Ouagadougou 01, Tél. : (+ 226) 25 30 61 00 à 04, www.sonabel.bf

- Accès des rapports au siège du Projet Electrification Rurale de la Dorsale Nord du WAPP

Unité d'Exécution du Projet Electrification Rurale de la Dorsale Nord WAPP, Direction des Grands Projets sis, 39 Avenue MANNE-KAKA, Zone du bois, Tél. : (+226) 25 36 82 24.

Les avis, suggestions, réclamations, plaintes et recommandations sont recevables aux adresses ci-dessus mentionnées.



P/Le Directeur Général et p.i. *sh*
Le Secrétaire Général,

gokana
Ouokana GANOU
Chevalier de l'Ordre du Mérite